



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 16/09/2025

Publication :
le 26/09/2025

Délibération n° D-2025-282

Convention d'occupation du gymnase de l'Association Famille
Education Loisirs entre la Ville de Niort, l'association Roller
Club Niortais et l'AFEL - Avenant n°1

Président :

Monsieur Jérôme BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

Excusés :

Monsieur Baptiste DAVID.

Direction Animation de la Cité

**Convention d'occupation du gymnase de
l'Association Famille Education Loisirs entre la Ville
de Niort, l'association Roller Club Niortais et l'AFEL -
Avenant n°1**

Madame Florence VILLES, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération en date du 23 septembre 2024, le Conseil municipal a approuvé une convention tripartite pour l'occupation du gymnase de l'AFEL en vue d'une mise à disposition à l'association Roller Club Niortais.

Suite à une décision de l'Association Famille Education Loisirs en date du 30 juin 2025 le coût horaire de l'utilisation du gymnase facturé par l'AFEL sera facturé de 30 à 31 euros.

De plus, l'association Roller Club Niortais souhaite modifier les horaires de ses créneaux d'utilisation du gymnase.

Dès lors, il convient d'établir un avenant à la convention portant le coût de location supporté par la Ville à 31 euros de l'heure, ainsi que de modifier l'article sur la définition des créneaux d'utilisation par l'Association Roller Club Niortais.

L'association Roller Club Niortais utilisera jusqu'à 6h30 par semaine le gymnase de l'AFEL.

Les dispositions relatives au tarif refacturé par la Ville aux associations utilisatrices ne changent pas, celui-ci étant révisé chaque année en application de la délibération des « tarifs municipaux » (12,05 euros pour l'année 2025).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention tripartite pour l'occupation du gymnase de l'AFEL avec l'association Roller Club Niortais et la Ville de Niort et autoriser sa signature.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Jérôme BALOGÉ



**AVENANT N°1 - CONVENTION TYPE D'OCCUPATION DU GYMNASSE DE
L'ASSOCIATION FAMILLE EDUCATION LOISIRS, ENTRE LA VILLE DE NIORT
ET LE ROLLER CLUB NIORTAIS, L'ASSOCIATION FAMILLE EDUCATION
LOISIRS (AFEL)**

Entre les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 22 septembre 2025 ;

L'Association Famille Education Loisirs (AFEL), représenté par Monsieur Xavier DEMAEGDT, Président, dûment habilité à cet effet, ci-après « le gestionnaire du complexe sportif »

Et

L'Association Roller Club Niortais, représentée par Madame Camille CLABAUT, Présidente dûment habilitée à cet effet, ci-après dénommée « l'Association » ;

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1 : Créneaux d'utilisation

L'association Roller Club Niortais utilisera le gymnase exclusivement en vue de la pratique de sa discipline sportive et dans les conditions ci-après :

- les locaux et voies d'accès sont mis à la disposition de l'utilisateur qui devra les conserver et les restituer en l'état ;

Article 2 : Dispositions financières

L'article 5 est modifié comme suit :

Article 5-1 Dispositions financières entre l'Association Famille Education Loisirs et la Ville de Niort

L'utilisation du gymnase sera consentie moyennant le paiement, par la Ville de Niort, d'un coût horaire **de 31 € TTC** à régler auprès de l'Association Famille Education Loisirs.

L'association Roller Club Niortais est autorisée à utiliser le gymnase de l'AFEL jusqu'à 6h30 par semaine.

La somme totale sera réglée par la ville de Niort à réception d'une facture délivrée par l'Association Famille Education Loisirs avant chaque fin d'année civile.

Tout créneau réservé et non utilisé sera dû à l'Association Famille Education Loisirs.

Article 3 : Durée

La présente convention est renouvelée pour une durée d'un an soit jusqu'au 04/07/2026.

Article 4 : Modalités

Les présentes modifications et dispositions prendront effet à compter de la notification de l'avenant.
Tous les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Fait à Niort, en deux exemplaire le

Association Famille Education Loisirs
Le Président

Roller Club Niortais
La Présidente

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée

Xavier DEMAEGDT

Camille CLABAUT

Florence VILLES